

DÉCISION SUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CDC-AFRIQUE

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport et des recommandations du Comité des chefs d'État et de gouvernement du CDC-Afrique sur la sélection du Directeur général du CDC-Afrique ;
2. **RAPPELLE** sa décision **Assembly/AU/Dec.835(XXXV)** de février 2022 qui accorde au CDC-Afrique le statut d'institution autonome de l'Union africaine, lequel doit être dirigé par un directeur général en qualité de Secrétaire exécutif ;
3. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision **EX.CL/Dec.1169(XLI)** adoptée par le Conseil exécutif en juillet 2022, qui adopte les statuts révisés du CDC-Afrique et qui demande à la Commission d'accélérer le recrutement du Directeur général du CDC-Afrique à la catégorie SP3 ;
4. **FÉLICITE** le Conseil d'administration du CDC-Afrique et la Commission de l'Union africaine pour avoir facilité le processus de sélection du Directeur général du CDC-Afrique en suivant la procédure régulière telle que décrite dans les Statuts révisés ;
5. **DÉCIDE** de nommer le **Dr Jean Kaseya de la République démocratique du Congo** au poste de Directeur général du CDC-Afrique pour un mandat de quatre (4) ans, avec effet immédiat.